

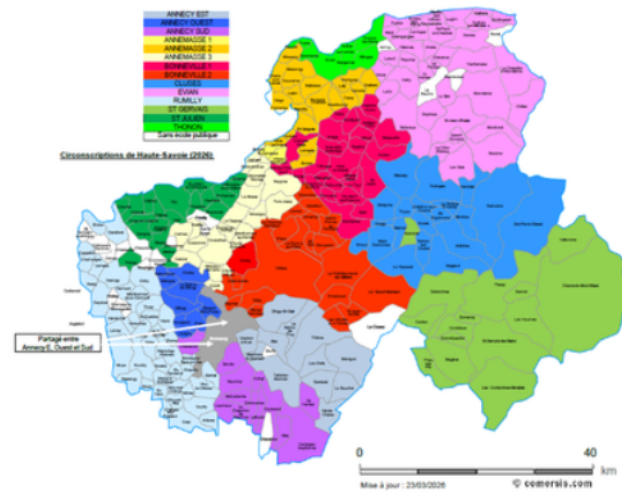
Les infirmières et infirmiers de l'Éducation nationale sont des professionnels de santé diplômés d'État

Le personnel infirmier exerce en établissement scolaire :

- En lycée général, technologique ou professionnel, avec ou sans internat
- Sur un poste interdégrés : temps partagé à parts égales entre un ou deux collèges et les écoles de son secteur de recrutement

Il exerce sous l'autorité hiérarchique du chef d'établissement » et exerce une **profession réglementée***, **autonome** et **soumise au secret professionnel**.

**Code de l'éducation, art. L. 541-1 et D. 541-2 ; circulaire n° 2015-119 du 10 novembre 2015 ; Code de la santé publique, art. L. 4311-1, L. 4311-4-1 et R. 4311-1 à R. 4311-7 ; arrêtés du 26 juin 2026 relatifs aux actes, soins et prescriptions infirmiers.*



77

Infirmières et infirmiers dans les établissements scolaires

2 infirmières conseillères techniques :

- 1 auprès de l'IA-DASEN, au niveau départemental
- 1 auprès du recteur d'académie, au niveau académique

INFIRMIÈRE ET INFIRMIER DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Haute-Savoie

Travail en Réseau Accompagnement
 Consultation Infirmière Promotion de la Santé Santé Mentale
 Protection de l'enfance **Écoute** Éducation Bienveillance
 Travail d'équipe Dépistage Infirmier Accueil Soins
 Suivi des élèves Conseillère en Santé Prévention
 Expertise Partenariat

CONSULTATION INFIRMIÈRE

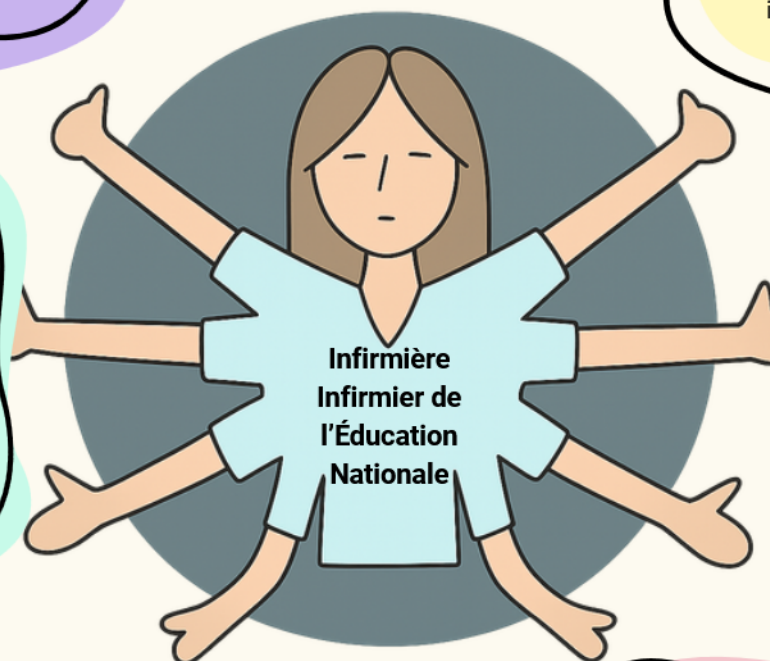
- Consultations infirmières à la demande : accueil, écoute, relation d'aide et éducation à la santé
- Suivi infirmier individualisé des élèves
- Dépistage infirmier obligatoire de la douzième année
- Accompagnement vers l'accès aux soins
- Suivi infirmier en complément des visites médicales et de dépistage obligatoires

PROMOTION DE LA SANTE

- Actions collectives d'éducation et de promotion de la santé, en collaboration avec les équipes éducatives et les partenaires extérieurs
- Observation et surveillance épidémiologiques : recueil et exploitation des données
- Formation des personnels de l'Éducation nationale, notamment à l'organisation et à la mise en œuvre des protocoles de soins et d'urgence
- Encadrement des étudiants en soins infirmiers et tutorat des infirmiers stagiaires

SUIVI DE SITUATIONS

- Participation aux réunions de suivi en équipes pluridisciplinaires
- Suivi des élèves ayant des besoins particuliers de santé
- Collaboration avec la communauté éducative, les familles et les partenaires extérieurs



ACTIVITES SPECIFIQUES

- Avis technique sur l'organisation des soins et des urgences dans l'établissement
- Participation à la gestion des événements à potentiel traumatique
- Participation au CESCE en qualité de membre

PAI

- Participe à la mise en œuvre du Projet d'Accueil Individualisé à la demande des responsables légaux

PROTECTION DE L'ENFANCE

- Recueil et analyse des éléments d'inquiétude, puis rédaction d'informations préoccupantes ou de signalements, en lien étroit avec le service social et conformément au circuit départemental